

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
26 janvier 2015

---

FIN DE VIE - (N° 2435)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 24

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à se dédouaner de toute réalité. Il relève d'une idéologie mortifère, supprimer la vie, c'est tuer mais qui devient propre grâce à la Loi. Tuer est un crime, contre la personne qui est tuée, contre soi, contre l'humanité et vis-à-vis de la société. Le gouvernement impose l'idée que tout est relatif, face à la vie et à toute sorte de crime.